



**R.P.D.H.**

**Combattre l'injustice et l'arbitraire pour  
construire la Paix**



## **DECLARATION N°02/2024/RPDH/CN**

Dans le cadre du suivi de la pollution environnementale induite par les activités de recyclage des batteries au plomb usagées, de la société METSSA Congo Sarlu à Vindoulou, la RPDH salue les mesures prises par Madame la Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo notamment, la publication en date du **03 juillet 2024**, de l'**arrêté n°13842/MEDDBC-CAB portant suspension totale des dites activités** puis de la **décision n°1342/MEDDBC-CAB.24 du 18 juillet 2024** instituant une mission d'enquête multipartite du 05 août au 10 août 2024.

Pour rappel, en 2020, la fonderie METSSA Congo avait été mise en demeure pour **non-conformité environnementale** pendant une période de trois (03) mois. Quatre ans plus tard, elle a écopé d'une suspension totale de ses activités pour **risque majeur avéré sur la santé de l'homme et sur l'environnement**.

Ce constat atteste d'évidence que les mesures correctives, mises en œuvre pour la reprise effective des activités de cette entreprise de novembre 2020 à ce jour, n'ont été ni efficaces, ni efficientes. **D'où l'urgente nécessité de délocaliser cette usine pour sauvegarder** la santé des populations riveraines.

De plus, le droit à un environnement sain est une condition préalable de réalisation de certains droits humains comme le droit à la vie, le droit à la santé etc... A cet égard, la RPDH exhorte les autorités compétentes pour s'assurer que la mission d'enquête en cours, soit impartiale, sans biais potentiel ni conflit d'intérêt, et qu'elle aboutisse à des résultats objectifs susceptibles de garantir les droits des communautés affectées.

---

Organisation non Gouvernementale de promotion, Défense et Protection des Droits de l'Homme au Congo, membre de la « Coalition Congolaise Publiez ce que vous Payez ! », du Réseau ESCR-Network-Economic and socio-cultural Rights, Membre de l'Association Africaine pour la Redevabilité des Entreprises (ACCA), membre de l'Association Internationale pour le Code de Conduite des Entreprises Sécurité Privées (ICoCA), membre de la Coalition des ONGS pour la Cour Pénale Internationale (CPI), et du Réseau Initiative pour l'Afrique Centrale (INICA), Contact national de Transparency International (TI).

Par ailleurs, la RPDH observe que la mission d'enquête en cours n'a pas inclus les **analyses de la qualité des sols et de l'eau, de façon qu'elle soit exhaustive et crédible.**

Enfin, en raison des conditions d'exposition environnementale plus ou moins prolongées et dans la perspective de capitaliser sur les résultats de l'enquête, la RPDH recommande :

- Une prise en compte des données les plus récentes disponibles et les plus fiables pour un constat objectif et une recherche des solutions durables au dossier.
- Une analyse du niveau de contamination des populations présentes dans la zone des activités de METSSA Congo, mais aussi une analyse du sol et du sous-sol autour du site d'exploitation ;
- Une délocalisation de la fonderie ;
- Une décontamination du site de l'usine et de ses environs ;
- Une prise en charge et le suivi médical des personnes avérées contaminées.

Pointe-Noire, le 22 Août 2024

**Contact Presse : 050198501 , 055349127**

*Cette déclaration a été rédigée avec les soutiens financiers de Foreign Commonwealth & Development Office (FCDO) du gouvernement britannique dans le cadre du programme Forest Governance, Markets and Climate (FGMC) et de l'Agence norvégienne de développement (NORAD) dans le cadre du programme Norway's International Climate and Forest Initiative et l'appui technique de Fern. Cependant, les points de vue exprimés ne reflètent pas nécessairement ceux des partenaires.*



---

Organisation non Gouvernementale de promotion, Défense et Protection des Droits de l'Homme au Congo, membre de la « Coalition Congolaise Publiez ce que vous Payez ! », du Réseau ESCR-Network-Economic and socio-cultural Rights, Membre de l'Association Africaine pour la Redevabilité des Entreprises (ACCA), membre de l'Association Internationale pour le Code de Conduite des Entreprises Sécurité Privées (ICoCA), membre de la Coalition des ONGS pour la Cour Pénale Internationale (CPI), et du Réseau Initiative pour l'Afrique Centrale (INICA), Contact national de Transparency International (TI).

